



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Territoires éducatifs ruraux

Dossier de presse  
Janvier 2021



## ÉDITO



La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'État en matière éducative depuis 2017. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au premier degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement « 100 % de réussite en CP » qui s'applique à tous les territoires de la République. Du premier degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports répondent à un seul et même défi : l'égal accès de



tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Les « territoires éloignés » posent cependant à l'École un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

La rentrée scolaire 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux ou éloignés, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans accord préalable du maire. Elle est également marquée par la poursuite des programmes tels que le plan Bibliothèques, le plan Écoles numériques innovantes rurales et le soutien aux collectivités dans le cadre du Plan mercredi, ainsi que par l'extension aux écoles et aux collèges ruraux de dispositifs d'accompagnement tels que les Cordées de la réussite ou l'École ouverte qui, dans le cadre des Vacances apprenantes, a permis aux élèves ayant le plus souffert des conséquences de la crise sanitaire de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances d'été.

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, main dans la main avec les collectivités locales, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est tout le sens des nouveaux « Territoires éducatifs ruraux » qui, dans le prolongement des réformes engagées, permettront de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales, les Territoires éducatifs ruraux traduiront de manière concrète la participation de l'École au projet d'aménagement et de développement des territoires.

**Jean-Michel BLANQUER**

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

**Nathalie ÉLIMAS**

Secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire



# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX .....6

- Genèse du programme
- Périmètre de l'expérimentation
- Principes et objectifs de l'expérimentation
- Grandes étapes de l'expérimentation

## LISTE DES ÉCOLES ET COLLÈGES PARTICIPANT À L'EXPÉRIMENTATION.....13

## INFOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE.....14

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME « TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX »

## Genèse du programme

### 1 élève sur 5 réside dans un territoire rural

- 34% des écoles, 11% des collèges, et 1% des lycées (hors lycées agricoles) sont situés en ruralité<sup>1</sup> ;
- 19,6% des élèves du premier degré résident en ruralité (dont 7% en ruralité éloignée)<sup>1</sup> ;
- 19,9% des élèves du second degré résident en ruralité (dont 7,9% en ruralité éloignée)<sup>1</sup> ;
- 10 millions de jeunes Français de moins de 20 ans grandissent dans les zones rurales et les villes de 2 000 à 25 000 habitants<sup>2</sup>.

### Comparés aux élèves urbains, les élèves ruraux ont des ambitions mesurées

Comme l'ont montré les travaux conduits dans le cadre de la mission « Territoires et réussite scolaire » confiée à Ariane Azéma et Pierre Mathiot, si l'École rurale se caractérise par une bonne performance scolaire des élèves, au moins jusqu'à la fin du collège, leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain.

	Moyenne nationale	Zones rurales	Territoires ruraux éloignés
Orientation en 2 <sup>e</sup> GT <sup>3</sup>	67,3%	62,7%	58,9%
Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur <sup>3</sup>	80,6%	75,9%	71,7%
Taux de non-poursuite d'études <sup>3</sup>	15,5%	17,9%	23,6%

Les écarts observés s'expliquent notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois qui rendent plus difficiles l'accès à l'information sur l'orientation et tendent à décourager les ambitions scolaires et professionnelles des élèves ruraux. Comme le soulignait Salomé Berlioux dans son rapport rendu en 2020 sur l'« Orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales », la dispersion de l'habitat et l'importance des temps de transport pèsent également sur la mobilité des jeunes, ainsi que sur l'accessibilité aux biens et services publics, notamment éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs.

### Dans chaque territoire, la réponse à ce défi doit être spécifique et collective

Les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène. Les freins à la mobilité, à l'ouverture et à l'ambition des jeunes ne sont pas les mêmes d'un territoire à un autre. La réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports doit donc être élaborée au plus près des territoires, main dans la main avec les collectivités locales.

Elle doit partir de l'École, mais ne pourra se faire sans la mobilisation des familles, des services de l'État et de tous les acteurs qui œuvrent à la formation des jeunes (établissement d'enseignement supérieur, CFA, organismes de formation), à leur insertion professionnelle (acteurs économiques du territoire), à leur épanouissement (associations sportives, culturelles, citoyennes) et au soutien des familles (organismes sociaux, missions locales).

<sup>1</sup> Source : Constat de rentrée 2020 - Champ : France métropolitaine + DROM, public et privé sous contrat, DEPP - ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

<sup>2</sup> Source : INSEE, part des moins de 20 ans dans les communes de moins de 2 000 habitants et les villes de 2 000 à 25 000 habitants, Recensement 2016

<sup>3</sup> Source : DEPP Panel Bacheliers 2014 - ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

## Périmètre de l'expérimentation

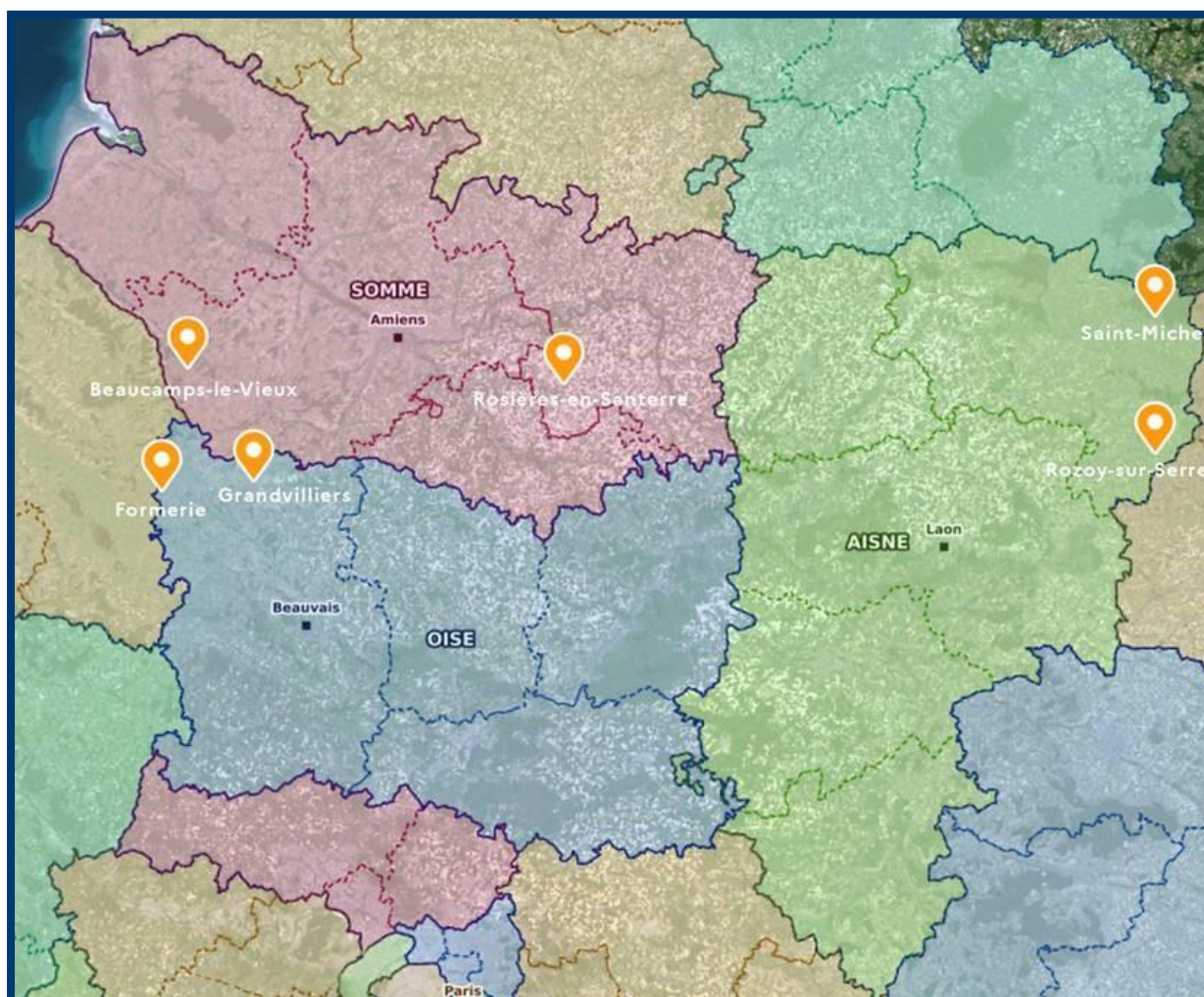
Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le programme sera déployé à partir de la mi-janvier 2020 dans les 23 territoires pilotes qui ont été identifiés par les autorités académiques de Normandie, Amiens et Nancy-Metz. Ces territoires pilotes ont été choisis car ils répondent objectivement aux difficultés identifiées et souhaitent s'inscrire dans une dynamique de projet mobilisant les différentes parties prenantes au niveau local. Chaque Territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement.

Le périmètre géographique des Territoires éducatifs ruraux correspond au périmètre du projet porté par l'alliance éducative locale. Il doit ainsi être envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et peut rayonner au-delà des collectivités d'implantation des écoles, collèges et éventuels lycéens identifiés par les recteurs. D'autres collectivités pourront être mobilisées (EPCI, conseil départemental, conseil régional) en fonction des orientations du projet.

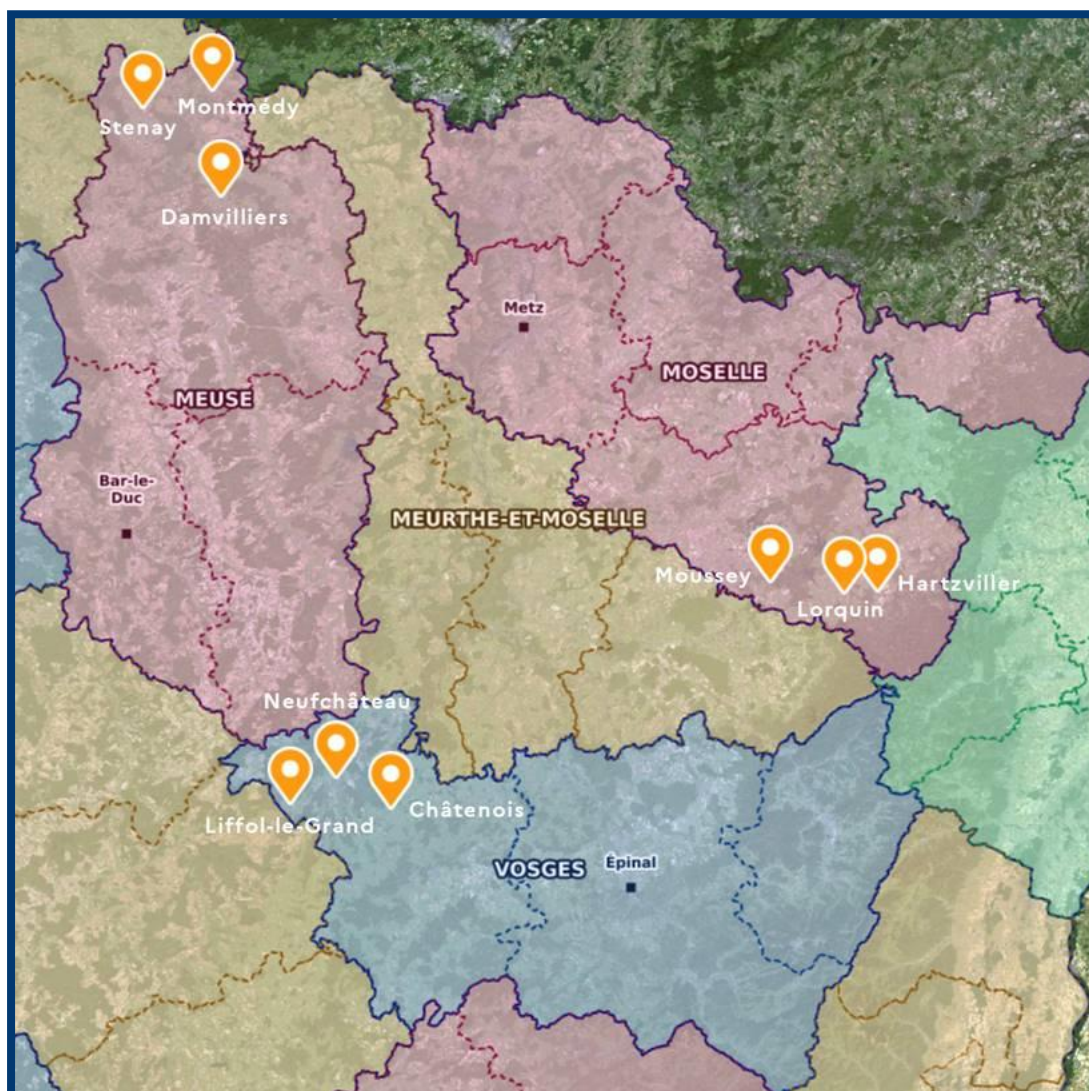
### Académie d'Amiens : 6 Territoires éducatifs ruraux

Les élèves qui bénéficieront du programme sont scolarisés dans les territoires suivants :



## Académie de Nancy-Metz : 9 Territoires éducatifs ruraux

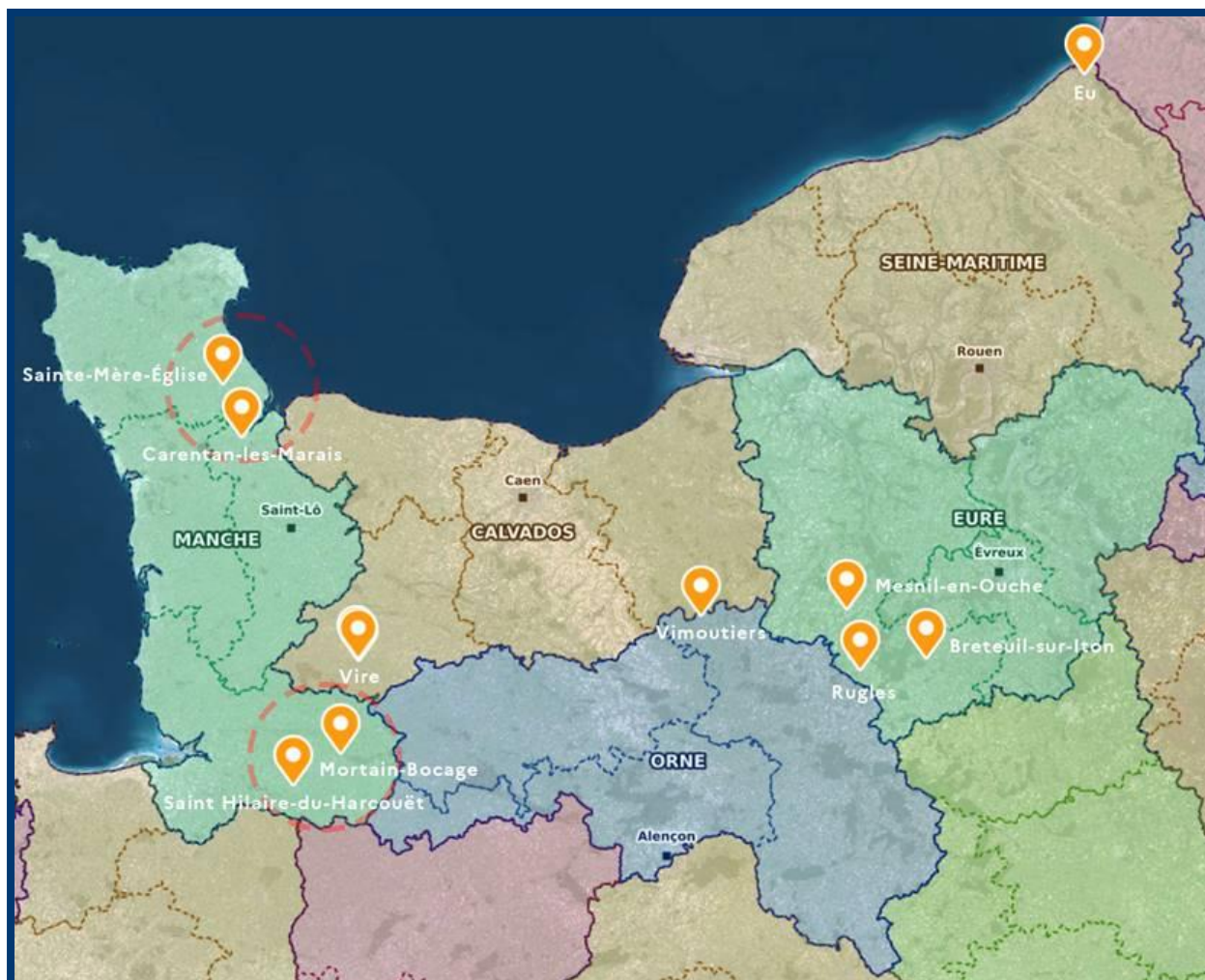
Les élèves qui bénéficieront du programme sont scolarisés dans les territoires suivants :





## Académie de Normandie : 8 Territoires éducatifs ruraux

Les élèves qui bénéficieront du programme sont scolarisés dans les territoires suivants :



## Principes et objectifs de l'expérimentation

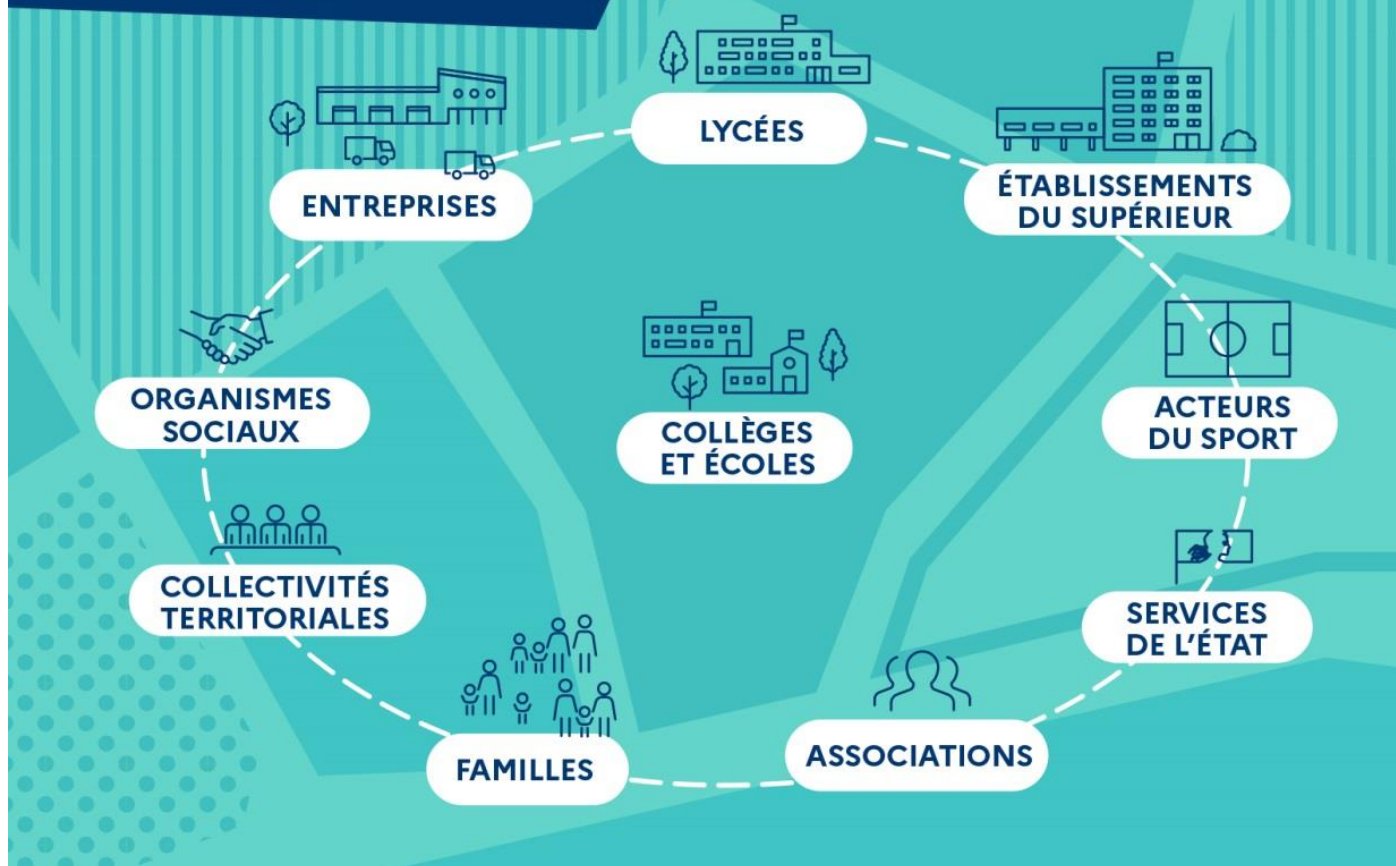
### Une logique commune

Les acteurs des 23 territoires participant au programme vont être amenés à se réunir et à identifier, sur la base d'un diagnostic partagé, une série d'actions à renforcer ou à déployer dans le but de développer l'ambition, l'ouverture et la mobilité des élèves du territoire.

Le projet porté sur chaque territoire devra s'articuler autour de trois axes.

- **Le premier axe** est la mobilisation d'un réseau local de coopérations autour de l'École. Cette logique de réseau doit permettre une mise en cohérence de l'ensemble des actions éducatives au bénéfice des élèves, faisant de l'École un point d'ancrage, mais aussi un vecteur de rayonnement du territoire.

## LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL UN RÉSEAU DE COOPÉRATION



- **Le deuxième axe** est la construction d'un projet cohérent qui permette aux élèves ruraux de gagner en ambition pour leur avenir. Ceci peut passer par l'enrichissement de l'offre d'enseignement, par le renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité, par la valorisation des différents temps de l'enfant et du jeune (sport, culture, engagement), et par la sécurisation des transitions école-collège, collège-lycée, et lycée-enseignement supérieur.
- **Le troisième axe** est l'amélioration de l'attractivité de l'École rurale et de l'accompagnement des personnels. Il peut passer par le renforcement des réseaux d'établissements et d'enseignants, la réflexion avec les collectivités territoriales sur les aides au logement et le transport, la valorisation des innovations pédagogiques développées dans les écoles et collèges ruraux (notamment dans les classes multiniveaux) et le renforcement de la formation continue et interprofessionnelle.

## Des réponses sur mesure

Les dispositifs et actions identifiés par les alliances éducatives locales pourront être de différents ordres. Une coloration thématique pourra être donnée aux projets en fonction des caractéristiques, problématiques et ambitions spécifiques du territoire. Les projets s'appuieront en priorité sur des dispositifs existants dans différents domaines d'intervention :

- **Persévérance scolaire**

Exemples d'actions : candidature d'un internat du territoire au label « internat d'excellence », renforcement de l'utilisation des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, mise en œuvre d'actions spécifiques lors de la semaine de la persévérance scolaire, communication autour du numéro vert pour les familles et les jeunes, déploiement renforcé de la Mallette des parents.

- **Orientation**

Exemples d'actions : renforcement ou mise en place d'une Cordée de la réussite en lien avec un établissement du supérieur, développement d'actions de mentorat, développement d'un internat « résidence métiers », engagement dans le programme Campus Connecté, participation à des concours et temps forts dédiés à l'orientation (concours « Je filme le métier qui me plaît », « Je filme ma formation », « L'avenir s' imagine ! », semaine de l'industrie, semaine école-entreprise, semaine de l'entrepreneuriat féminin).

- **Arts et culture**

Exemples d'actions : projet d'internat « résidence Médicis », participation à des concours mémoriels (concours national de la résistance et de la déportation, concours Les Petits artistes de la mémoire), développement d'actions autour de la lecture (dispositif « Jeunes en librairie », concours « Les petits champion de la lecture » et « Si on lisait...à voix haute ! »), mise en place d'une chorale, participation à des concours littéraires et artistiques (prix Goncourt des lycéens, Fauve des lycéens, César des lycéens, Renoir des lycéens).

- **Sport**

Exemples d'actions : projet d'internat « résidence olympique », mise en place d'une section sportive scolaire, renforcement du Plan mercredi, des vacances apprenantes sportives, mise en place d'actions dans le cadre du dispositif « Génération 2024 », développement du dispositif « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi », déploiement du dispositif d'insertion SESAME.

- **Développement durable**

Exemples d'actions : préparation à l'obtention du label E3D à l'échelle d'un ou plusieurs établissements, participation à la semaine du climat, organisation d'activités sportives de pleine nature, formation et responsabilisation des élèves (ambassadeur du tri, éco-délégués).

- **International**

Exemples d'actions : développement d'un projet d'internat « résidence Monde », participation d'enseignants au programme Erasmus+, candidature au label « Euroscol », déploiement d'actions dans le cadre du plan national Langues vivantes, organisation de voyages scolaires.

- **Médico-social**

Exemples d'actions : mise en place d'actions dans le cadre de la démarche École promotrice de santé, renforcement du dispositif 30 minutes d'activité physique au quotidien, soutien des familles à travers la mobilisation des fonds sociaux et des bourses.

- **Numérique**

Exemples d'actions : expérimentation du dispositif Devoirs faits à la maison (« e-Devoirs faits »), projet d'internat « résidence Digitale », participation au programme « Pix pour tous » et à la certification Pix, participation au dispositif Archiclasse, développement d'actions dans le cadre du label « Ecoles Numériques ».

## Grandes étapes de l'expérimentation

Le calendrier a été conçu pour une mise en place effective dès janvier 2021. L'expérimentation des 23 territoires préfigureurs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi réguliers par un comité de pilotage national dont les membres seront désignés par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Ce comité national sera chargé de la réalisation d'un bilan de mi-étape remis en juin 2021 afin d'éclairer la décision nationale quant à l'opportunité du déploiement ou de la généralisation de l'expérimentation aux autres académies à la rentrée 2021.

- **Janvier 2021** : conduite du diagnostic territorial par les IA-DASEN en lien avec les collectivités concernées et mise en place d'une mission de coordination de l'IGESR
- **Fin février / avril 2021** : signature des conventions constitutives des Territoires éducatifs ruraux avec l'ensemble des parties prenantes et formalisant :
  - les objectifs politiques et éducatifs du projet de territoire ;
  - le plan d'action ;
  - les indicateurs et le dispositif d'évaluation retenus ;
  - les instances de pilotage au niveau local ;
  - les engagements réciproques des parties.
- **30 juin 2021** : bilan à mi-parcours de l'installation des Territoires éducatifs ruraux (bilans conduits d'abord aux niveaux départemental et académique, puis par le comité national de pilotage pour l'ensemble des trois académies)

# LISTE DES ÉCOLES ET COLLÈGES PARTICIPANT À L'EXPÉRIMENTATION

## Académie d'Amiens (6 Territoires éducatifs ruraux)

### Aisne (02) :

- collège César Savart à Saint-Michel et ses écoles de rattachement
- collège Jules Ferry à Rozoy-sur-Serre et ses écoles de rattachement

### Oise (60) :

- collège Jean Moulin à Formerie et ses écoles de rattachement
- collège Ferdinand Buisson à Grandvilliers et ses écoles de rattachement

### Somme (80) :

- collège Maréchal Leclerc de Hautecloque à Beaucamps-le-Vieux et ses écoles de rattachement
- collège Jules Verne à Rosières-en-Santerre et ses écoles de rattachement

5 781 élèves concernés  
4 595 lycéens associés

## Académie de Nancy-Metz (9 Territoires éducatifs ruraux)

### Meuse (55) :

- collège Jules Bastien Lepage à Damvillers et ses écoles de rattachement
- collège Jean d'Allamont à Montmédy et ses écoles de rattachement
- collège Alfred Kastler à Stenay et ses écoles de rattachement

### Vosges (88) :

- collège Jean Rostand à Châtenois et ses écoles de rattachement
- collège Charles-Édouard Fixary à Liffol-le-Grand et ses écoles de rattachement
- collège Pierre et Marie Curie à Neufchâteau et ses écoles de rattachement

### Moselle (57) :

- collège de la Vallée de la Bièvre à Hartzviller et ses écoles de rattachement
- collège des Deux Sarres à Lorquin et ses écoles de rattachement
- collège des Étangs à Moussey et ses écoles de rattachement

7 542 élèves concernés  
3 294 lycéens associés

## Académie de Normandie (8 Territoires éducatifs ruraux)

### Calvados (14) :

- collèges Val de Vire, Émile Maupas et Saint-Jean-Eudes (privé) à Vire et leurs écoles de rattachement

### Eure (27) :

- collège Jacques Daviel à Mesnil-en-Ouche et ses écoles de rattachement
- collège Evariste Galois à Breteuil-sur-Iton et ses écoles de rattachement
- collège Victor Hugo à Rugles et ses écoles de rattachement

### Manche (50)

- collège Gambetta à Carentan-les Marais, collège Saint-Exupéry à Sainte-Mère-Église et leurs écoles de rattachement
- cité scolaire Robert de Mortain à Mortain-Bocage, collège Jules Verne à Saint-Hilaire-du-Harcouët et leurs écoles de rattachement

### Orne (61) :

- collège Hée Fergant (REP) à Vimoutiers et ses écoles de rattachement

### Seine-Maritime (76) :

- collège Louis Philippe à Eu et ses écoles de rattachement

10 352 élèves concernés  
7 798 lycéens associés

# INFOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE

## LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX



### OBJECTIF

**DÉVELOPPER L'AMBITION SCOLAIRE ET LA MOBILITÉ DES JEUNES DES ZONES RURALES ET ÉLOIGNÉES**



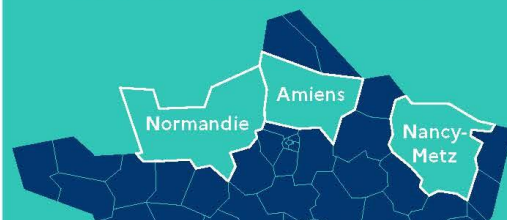
### OÙ

Territoires fragilisés par leur situation géographique :

- ruralité
- montagne
- petites villes éloignées

### EXPÉRIMENTATION

- 3 académies pionnières : Amiens, Normandie, Nancy-Metz
- 23 territoires identifiés
- Près de 24 000 élèves concernés + 16 000 lycéens associés
- 155 écoles et 27 collèges concernés + 20 lycées associés



3

LEVIERS

#### Renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux

- Collaboration étroite avec les services de l'État, les collectivités territoriales et organismes sociaux
- Partenariats avec les associations et établissements du supérieur
- Partenariats avec les acteurs économiques
- Participation de l'École au rayonnement et au développement de son territoire

#### Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

- Accès à une offre d'enseignement riche et diversifiée
- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité
- Valorisation des différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) de l'enfant et du jeune
- Sécurisation des transitions (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur)

#### Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

- Développement des réseaux d'établissements et d'enseignants
- Réflexion avec les collectivités sur les aides au logement et aux transports
- Mise en valeur des innovations pédagogiques dans les classes multiniveaux
- Renforcement de la formation continue et interprofessionnelle



### CALENDRIER

#### Janvier 2021

- Élaboration du projet
- Installation des instances de pilotage
- Diagnostic territorial partagé
- Identification des ressources et partenaires mobilisables
- Définition des objectifs pédagogiques et éducatifs, des actions et des indicateurs d'évaluation

#### Février-avril 2021

- Conventionnement avec les parties prenantes

#### Février-juin 2021

- Accompagnement et suivi par un comité de pilotage national

#### Fin juin 2021

- 1<sup>er</sup> bilan de l'expérimentation

#### Rentrée 2021

- Déploiement en fonction du premier bilan

## **Contacts presse**

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse  
et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

# LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX